GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE *LYON*

Folio : 82/113

Date : 08/04/2008

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/008145**
n°de gestion : **1998B02756**
n°SIREN : **420 289 282 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 08/04/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABC COURS PARTICULIERS société à responsabilité limitée

16 boulevard Honoré de Balzac Chez Monsieur Nicolas FAYETTE 69100 Villeurbanne - FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

« ABC COURS PARTICULIERS»

Société à responsabilité limitée au capital de 15 250 euros

Siège social : VILLEURBANNE (69100) – 16, boulevard Honoré de Balzac

420 289 282 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 1er AVRIL 2008

L'an deux mille huit,
et le premier avril,
à neuf heures,

les associés de la Société se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur la convocation régulièrement faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Philippe FAYETTE, titulaire de	900 parts
- Monsieur Nicolas FAYETTE, titulaire de	100 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	1 000 parts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe FAYETTE, associé gérant.

Le président constate que les associés présents possèdent 1 000 parts sociales, soit plus de la moitié des parts composant le capital social, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies et récépissés postaux des lettres de convocation ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de gérant.
- Pouvoirs.

Puis, lecture est donnée du rapport de la gérance, et la discussion ouverte.

Un large échange de vues s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la décision de Monsieur Philippe FAYETTE de démissionner à compter de ce jour de son mandat de gérant.

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer, aux lieu et place de Monsieur Philippe FAYETTE, en qualité de gérant, savoir :

- Monsieur Nicolas FAYETTE,
né le 2 mars 1974 à LYON (3ème)
de nationalité française,
demeurant à VILLEURBANNE (69100) - 16, boulevard Honoré de Balzac.

Monsieur Nicolas FAYETTE ainsi nommé exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts sociaux.

L'assemblée générale ordinaire des associés donne quitus entier de son mandat de gérant à Monsieur Philippe FAYETTE.

L'assemblée générale ordinaire décide de délibérer ultérieurement sur la rémunération du mandat de gérant de Monsieur Nicolas FAYETTE mais lui confirme, d'ores et déjà, son droit au remboursement de ses frais sur présentation des justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et autres prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

M. Philippe FAYETTE

Bon pour démission de mon mandat de gérant -

CERTIFIÉ CONFORME

M. Nicolas FAYETTE

Bon pour acceptation du mandat de gérant